

Motion 2263

Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la commémoration, en cette année 2015, des 20 ans de l'entrée en vigueur de la norme pénale suisse contre les discriminations raciales (art. 261^{bis} CP) ;
- le 50^e anniversaire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par la Suisse ;
- le fait que, depuis 2014, la Confédération demande aux cantons subventionnés d'intégrer la prévention du racisme dans leur programme d'intégration ;
- les articles 15 et 41 de la constitution genevoise : « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine [...] » ; « L'Etat dispense une éducation au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. » ;
- les conclusions du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) suivant l'évaluation de la Suisse en 2014, lesquelles recommandent de « faire en sorte que les programmes, les manuels scolaires et les supports pédagogiques traitent des questions relatives aux droits de l'homme en s'efforçant de promouvoir le respect et la tolérance mutuels entre les nations et les groupes raciaux et ethniques » ;
- les rapports des ONG actives en matière de prévention du racisme (CICAD, LICRA, CRAN, ACOR-SOS Racisme ou Centre Ecoute contre le racisme) indiquant une recrudescence inquiétante des actes racistes et discriminatoires ;
- le succès d'ores et déjà obtenu en matière de prévention du racisme et de l'antisémitisme par l'Etat de Genève, pionnier à plus d'un égard,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer ses efforts en matière de prévention du racisme et de l'intolérance religieuse en mettant l'accent sur ses formes les plus fréquentes, ceci par le biais de campagnes, programmes ou projets ;
- à accorder les moyens nécessaires au département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) afin :
 - qu'un véritable travail de recherche (enquête, étude statistique, etc.) soit mené (par le SRED, l'Université et/ou des spécialistes indépendants) sur la question du racisme, de l'intolérance religieuse, de l'homophobie, du sexisme, etc., afin de mieux préciser comment – et à quels niveaux de l'enseignement scolaire – il faudrait agir afin d'être encore plus efficace et proche des besoins en matière de lutte contre les préjugés et les discriminations ;
 - que l'enseignement du fait religieux et de la laïcité soit dispensé à l'école obligatoire dès la 8P et au cycle d'orientation ;
 - que le canton puisse dispenser une éducation aux droits fondamentaux qui permette également de mettre l'accent sur les différentes formes de racisme en se basant sur les visages contemporains des préjugés et discriminations qui y sont liées, ceci notamment à l'aide des ressources financières cantonales et fédérales disponibles ;
- à renforcer les liens et les collaborations avec les associations actives dans le cadre de la prévention du racisme, ceci notamment par le biais de fonds octroyés par la Confédération dans le cadre de la prévention du racisme.